

FORMULAIRE D'ADHESION

UNION NATIONALE DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS (UNPI) Paris Métropole

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 4 novembre 1907 auprès de
la préfecture de police de Paris (publication de la déclaration le 23 novembre 1907)

Je soussigné(e) :

*Nom : *Prénom :

Raison sociale :

*Adresse :

*Code postal : *Ville :

*Tél. :

*Email (en majuscules) :

Déclare adhérer à l'**UNPI Paris Métropole**, pour une **durée d'un an** moyennant le **montant de 60 €** au lieu de 120 €, (Offre tarifaire exceptionnelle pour une adhésion d'1 an disponible entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2022).

J'adresse un chèque à l'ordre de l'UNPI accompagné de ce formulaire d'adhésion, sous enveloppe affranchie à :

Union Nationale des Propriétaires Immobiliers - Paris Métropole
11 Quai Anatole France 75007 Paris

J'effectue un virement aux coordonnées bancaires ci-après en indiquant mon nom dans le libellé et je retourne ce formulaire par mail à parismetropole@unpi.fr

IBAN : FR76 1027 8061 4700 0204 0760 118
BIC : CMCIFR2A

En cas de difficultés, contactez-nous au **01 44 11 32 42**

*A pris connaissance et accepte les conditions générales d'adhésion à l'UNPI Paris Métropole. (Disponibles ci-dessous)

*Fait le, *À

*Signature :

Conditions générales d'adhésion à l'UNPI Paris Métropole

Association loi de 1901, en cours de déclaration auprès de la préfecture de police de Paris - Siège social : 11 quai Anatole France – 75007 Paris

Préambule

Toute reproduction, intégrale ou partielle, est obligatoirement soumise à l'autorisation préalable des propriétaires. Le fait d'adhérer via le « formulaire d'adhésion UNION NATIONALE DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS (UNPI) Paris Métropole » implique l'adhésion entière aux conditions d'adhésion et aux prix indiqués sur ce dernier.

1. Acceptation des conditions d'adhésion

Nos juristes répondront à vos questions pendant la durée de votre adhésion et s'engagent à traiter votre demande dans les meilleurs délais. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance, au moment de l'envoi de son adhésion, des conditions générales d'adhésion énoncées dans les présentes et déclare expressément les accepter sans réserve. L'adhérent accepte de recevoir les communications de l'UNPI dans le cadre de son activité et de son objet. Les présentes conditions générales d'adhésion régissent les relations contractuelles entre l'UNPI Paris Métropole et l'adhérent, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales d'adhésion prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. L'UNPI Paris Métropole se réserve le droit d'annuler toute demande d'adhésion d'une personne avec laquelle il existerait un litige relatif au paiement d'une adhésion antérieure.

2. Prix

Les prix sont exprimés en Euros. Le montant indiqué dans le « formulaire d'adhésion UNION NATIONALE DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS (UNPI) Paris Métropole » est le montant définitif, exprimé Toutes Taxes Comprises (TTC).

3. Paiement

Le montant facturé est le montant indiqué sur le « formulaire d'adhésion UNION NATIONALE DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS (UNPI) Paris Métropole ». Ce montant est payable au

comptant le jour de l'adhésion. Le paiement s'effectue par chèque. L'adhésion ne sera considérée effective qu'à réception du chèque et dudit formulaire.

4. Rétractation

L'adhérent donne son accord pour que le service soit rendu avant la fin du délai de rétractation de quatorze jours. En conséquence, l'adhérent reconnaît expressément ne pas pouvoir bénéficier du délai de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, et y renonce expressément.

5. Litiges

Nous sommes à votre disposition pour essayer de résoudre tout litige qui se présenterait, dans la perspective d'une solution amiable. Vous pouvez nous contacter au travers du formulaire de contact présent sur le site www.unpi.org ou par téléphone au +33 (0)144113252. En cas d'échec d'un règlement amiable, et si toutes les parties sont commerçantes, seuls les tribunaux du siège de l'association UNPI Paris Métropole seront compétents, même en cas de pluralité de défendeurs.

6. Informations légales RGPD

Le renseignement des informations nominatives collectées est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement de l'adhésion et l'établissement des factures. Toutes les données que vous nous confiez le sont afin de pouvoir traiter votre adhésion et ne seront en aucun cas réutilisées en dehors de notre association ou distribuées à qui que ce soit. L'adhérent donne son consentement à l'utilisation des données nominatives recueillies aux termes de la présente adhésion, au titre de fichier de clientèle de l'association UNPI Paris Métropole. En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez auprès de notre service clients d'un droit d'accès, de consultation, de modification, de rectification ou de suppression des données que vous nous avez communiquées.